



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal no. 15/2017 concernant une demande de crédit de CHF 95'000.- pour le changement du serveur informatique communal et la mise à niveau de logiciels.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du jeudi 9 novembre 2017 pour étudier le préavis susmentionné en la présence de Monsieur le Municipal Nicolas Ray. Nous le remercions pour ses explications et sa disponibilité.

Commentaires généraux :

Préalablement, nous tenons à souligner le fait que l'idée de changement du serveur et mise à jour de logiciels nous a paru communiquée tardivement, sachant notamment que la mise en route du nouveau serveur souhaité doit intervenir pour le 1^{er} janvier 2018 déjà, après que toutes les phases de tests aient été effectuées.

Après une explication détaillée donnée par Monsieur le Municipal Nicolas Ray, il nous a été affirmé clairement que le serveur actuel est en fin de vie depuis le mois de septembre et que cela occasionne en particulier des « micro-coupures » dans le système informatique, ce qui handicape grandement le travail quotidien de l'Administration communale.

Dès lors, diverses offres ont été faites à la Municipalité par des entreprises suisses spécialisées dans l'informatique et en particulier, la gestion électronique des documents (GED) et la concurrence démontre que la variante choisie est économiquement favorable.

L'accent a été porté sur la maintenance, ce qui nous paraît tout à fait judicieux.

Après rencontre avec SWISSCOM, des tests de performances ont été effectués, lesquels ont démontré une faiblesse de la bande passante, ce problème ne pouvant pas être résolu vraisemblablement avant 2021 voire 2022 ou 2023 ! Ceci oblige la Municipalité à remplacer le matériel physiquement, en lieu et place d'utiliser des serveurs virtuels à distance.

Propositions d'amendements :

Aucun.

Conclusion:

Après avoir pris connaissance du Préavis Municipal No. 15/2017 en avoir débattu avec la Municipalité, la Commission a conclu à son acceptation tel que proposé.



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Arzier – Le Muids, le 9 novembre 2017.

La Commission ad hoc :

Dominique KLINKENBERGH

Françoise NILE ALVAREZ

excusée

Valentin FASEL

Yvan ROUX

Christophe ROSSIER, rapporteur